



Dans la continuité du gouvernement précédent, le ministère actuel pousse à la fusion des universités. Dans cet objectif, la loi LRU-Fioraso du 22 juillet 2013 impose le regroupement régional des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche, principalement sous la forme de Communautés d'universités et d'établissements (ComUE), éventuellement sous le régime de l'association.

Ce double mouvement de fusions et de regroupements régionaux a des conséquences néfastes dont les personnels des universités fusionnées (Bordeaux, Aix-Marseille, Lorraine, par exemple) font d'ores et déjà les frais : mobilités forcées, obligation de candidater sur son propre poste, remise en cause des acquis en matière d'horaires et de congés, nivellement des primes par le bas, etc. Les regroupements impliquent des réorganisations, des mutualisations de services, des réductions d'effectifs, ainsi que l'externalisation de services entiers, entraînant fatalement une dégradation accrue des conditions de travail.

Nous ne pouvons cautionner cette politique, le plus souvent sans fondement scientifique et pédagogique, de regroupements purement technocratiques.

Les ComUE et les fusions, élaborées dans une grande opacité, se traduiront par :

- La réduction significative de formations et d'activités de recherche au détriment de certains établissements, au détriment de certaines disciplines et au détriment des personnels et étudiants.
- L'augmentation des coûts de fonctionnement et d'organisation ce qui risque de fragiliser encore davantage les établissements déjà durement touchés par les plans d'économie.
- La remise en cause de la démocratie universitaire, déjà largement mise à mal par la loi LRU-Pécresse. L'objectif des regroupements est d'amoindrir systématiquement la représentation des personnels au nom d'une « gouvernance » resserrée.
- La multiplication des niveaux de décision et de la bureaucratie.
- La dégradation accrue des conditions d'exercice de nos métiers et la remise en cause des garanties pour les personnels.

Ce processus de territorialisation-régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, visant à réduire à une trentaine le nombre d'entités universitaires et de recherche, en cohérence avec l'acte III de la décentralisation, ne peut que déboucher à terme sur :

- la régionalisation des diplômes, détruisant leur caractère national et remettant ainsi en cause les garanties collectives nationales des salariés,
- la transformation des organismes nationaux de recherche en agences de moyens au service des politiques de sites régionales.

L'enjeu est considérable : le passage en force des ComUE et des fusions est une mise au pas des universités par le ministère avec la complicité de certains présidents. La remise en cause du caractère national des organismes de recherche menace directement l'existence de ces organismes et le statut de leurs personnels pouvant aller jusqu'à la perte du statut de fonctionnaires d'état comme on a pu le voir précédemment pour les personnels des lycées et collèges. Les personnels et les usagers n'acceptent pas ces regroupements qui concrétisent l'éclatement du service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

NON aux fusions, COMUE et autres regroupements régionaux :

Moratoire immédiat de leur mise en place !

Maintien des diplômes nationaux (Licence, Master et Doctorat) dans les universités

ABROGATION DES LOIS LRU-PÉCRESSÉ ET LRU-FIORASO

**RdV le 18 juin à 16h30 devant la Maison de l'Université
puis nous rejoindrons les personnels de l'Éducation Nationale qui manifestent contre la
réforme des rythmes scolaires devant l'Inspection Académique !**